



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 112 - JUILLET 2012

SOMMAIRE

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté N °2012206-0002 - Arrêté de délégation de signature - Hôpital
Universitaire Necker- Enfants Malades 1

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012202-0008 - arrêté n °2012-00689 accordant délégation de la
signature
préfectorale au sein de la direction opérationnelle des services techniques et
logistiques 5

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Autre - Délégation de pouvoirs N °6 -2012 10



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012206-0002

**signé par Directeur du groupe hospitalier Necker Enfants malades
le 24 Juillet 2012**

75 - Assistance publique- Hôpitaux de Paris

Arrêté de délégation de signature - Hôpital
Universitaire Necker- Enfants Malades

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

Arrêté n° 2012 -

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu le décret du 23 septembre 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Assistance publique-hôpitaux de Paris,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, R. 6147-1, R. 6147-2, R. 6147-5, R. 6147-10 et D. 6143-33 à D. 6143-35,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeurial n° 2011-0072 DG fixant les matières déléguées par la directrice générale de l'AP-HP aux directeurs des groupes hospitaliers par intérim et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalier, au directeur de l'HAD et à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-285 portant nomination de Monsieur Serge Morel aux fonctions de directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

Vu l'arrêté directeurial n° 2010-295 portant nomination de directeurs adjoints au groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,

A R R E T E

ARTICLE 1er :

Délégation générale de signature est donnée à Madame Sylvie Escalon, Directrice du groupe hospitalier adjointe, à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Mohamed Benrejda, Chargé de mission, Directeur du Système d'Information, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe D de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Laure Boquet, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Sabine Dupont, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A, B et G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;

- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales, de la Qualité et des Relations avec les Usagers, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et G de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé et, par intérim, en l'absence de Madame Marie Laurent-Deugnier, de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes C et F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Madame Fabienne Marion, Coordinatrice générale des soins, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées aux paragraphes A et B de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé ;
- Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de sa direction et ceci uniquement pour les matières énoncées au paragraphe F de l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé.

ARTICLE 3 :

En cas d'empêchement de Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Séverine Delalande, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;
- Madame Stéphanie Pierret, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Finances et de la Recherche, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Laure Boquet ;

En cas d'empêchement de Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Christine Rouzeau, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Sabine Dupont ;

En cas d'empêchement de Madame Elisabeth Guillaume, Directrice-adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicales, de la Qualité et des Relations avec les Usagers, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Siedlarz, Attachée d'administration hospitalière chargée du Bureau du Personnel Médical, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Elisabeth Guillaume ;

En cas d'empêchement de Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, et de Madame Elisabeth Guillaume lorsqu'elle assure l'intérim de cette direction, ou en cas de vacance de leurs fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Sophie Kerambellec, Ingénieur, Adjointe à la Directrice adjointe chargée des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Marie Laurent-Deugnier ;
- Madame Béatrice Astié-Duthois, Attachée d'administration hospitalière, Adjointe à la Directrice adjointe chargée des Achats, de la Logistique et du Développement Durable, à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Madame Marie Laurent-Deugnier ;

En cas d'empêchement de Monsieur Laurent Villard, Chargé de mission, Directeur des Investissements, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- Madame Nathalie Vernhes, Attachée d'administration hospitalière, chargée du suivi des marchés et des finances à la Direction des Travaux , à l'effet de signer tous les actes ressortissant des attributions de la direction de Monsieur Laurent Villard.

ARTICLE 4 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté DG n° 2011-0072 susvisé, pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative :

A. aux administrateurs de garde en premier :

- Madame Laure Boquet, Directrice adjointe chargé de la Direction des Finances et de la Recherche,
- Madame Hélène Coulonjou, Directrice adjointe, exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades,
- Madame Sabine Dupont, Directrice adjointe chargée de la Direction des Ressources Humaines,
- Madame Sylvie Escalon, Adjointe au directeur, Directrice adjointe chargée de la Direction de la Stratégie, des Projets et du Projet Laennec,
- Madame Elisabeth Guillaume, Directrice Adjointe chargée de la Direction des Affaires Médicale, de la Qualité et des Relations avec les Usagers,
- Madame Marie Laurent-Deugnier, Directrice adjointe chargée de la Direction des Achats, de la Logistique et du Développement Durable,
- Madame Fabienne Marion, Coordonnatrice générale des Soins,
- Madame Laurence Vo-Dinh, Directrice adjointe exerçant principalement ses fonctions hors du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades ;

B. aux administrateurs de garde en second :

- Madame Béatrice Astié-Duthois, Responsable des Services Economiques,
- Madame Sandrine Bréard, Adjointe au Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Nadine Durand, Responsable du service de la Gestion Administrative des Patients,
- Madame Valérie Franvil, Régisseur,
- Monsieur Patrick Littauer, Responsable des Affaires Générales,
- Madame Christine Rouzeau, Adjointe à la Directrice des Ressources Humaines,
- Madame Nathalie Siedlarz, Responsable du service du Personnel médical,
- Monsieur Eric Valin, Responsable de la Gestion des carrières et du Budget à la Direction des Ressources Humaines.

ARTICLE 5 :

L'arrêté n° 2012178-0001 de délégation de signature du 26 juin 2012 est abrogé.

ARTICLE 6 :

Le directeur par intérim du groupe hospitalier Necker-Enfants Malades est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des actes administratifs du département de Paris.

Fait à Paris,
Le 24 juillet 2012



Serge Morel



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012202-0008

**signé par Préfet de police
le 20 Juillet 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n °2012-00689 accordant délégation de la signature préfectorale au sein de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques

arrêté n° 2012-00689

accordant délégation de la signature préfectorale
au sein de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques

Le préfet de police,

Vu le code des communes, notamment son article L. 444-3 ;

Vu le décret n° 79-63 du 23 janvier 1979 relatif aux emplois de directeur des services actifs de police de la préfecture de police ;

Vu le décret n° 95-1197 du 6 novembre 1995 portant déconcentration en matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n° 2002-916 du 30 mai 2002 modifié relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n° 2003-737 du 1^{er} août 2003 portant création d'un secrétariat général pour l'administration à la préfecture de police ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00641 du 7 août 2009 modifié relatif à l'organisation de la préfecture de police ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-00645 du 7 août 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la direction opérationnelle des services techniques et logistiques ;

Vu le décret du 31 mai 2012 par lequel M. Bernard BOUCAULT, préfet (hors classe) détaché en qualité de directeur de l'École nationale d'administration, est nommé préfet de police de Paris (hors classe) ;

Vu le décret du 20 mars 2009 par lequel M. Thierry DELVILLE, contrôleur général des services actifs de la police nationale, chargé de mission au cabinet du préfet de police, est nommé directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur opérationnel des services techniques et logistiques de la préfecture de police ;

Sur proposition du préfet, directeur du cabinet du préfet de police et du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration ;

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Thierry DELVILLE, directeur des services actifs de police de la préfecture de police, directeur opérationnel des services techniques et logistiques de la préfecture de police, directement placé sous l'autorité du préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration pour les actes de gestion, à l'effet de signer, au nom du préfet de police et dans la limite de ses attributions, tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables à l'exception des marchés publics dont le montant dépasse vingt millions d'euros ainsi que les décisions individuelles relatives à l'octroi des congés annuels et de maladie ordinaire des personnels relevant de son autorité.

Article 2

Délégation est donnée à M. Thierry DELVILLE à l'effet de signer les arrêtés de sanctions disciplinaires du premier groupe infligées aux personnels ci-après désignés, placés sous son autorité :

- les fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale ;
- les adjoints de sécurité ;

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELVILLE, les délégations qui lui sont consenties aux articles 1^{er} et 2 peuvent être exercées dans les mêmes conditions par M. Jean-Loup CHALULEAU, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur-adjoint, chef d'état major.

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELVILLE et de M. Jean-Loup CHALULEAU, M. Xavier PELLETIER, administrateur civil hors classe, chargé des fonctions de sous-directeur de l'administration et de la modernisation, est habilité à signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables dans la limite de ses attributions et de la délégation prévue à l'article 1^{er}.

Article 5

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry DELVILLE, de M. Jean-Loup CHALULEAU et de M. Xavier PELLETIER, M. Jean-Pierre MEROUZE, commissaire divisionnaire, sous-directeur du soutien technique, Mme Anne-Christine GANTIER, commissaire divisionnaire, sous-directeur du soutien opérationnel et M. Vincent NIEBEL, agent contractuel de la police nationale, chargé des fonctions de sous-directeur des systèmes d'information et de communication, sont habilités à signer tous actes, arrêtés, décisions et pièces comptables, dans la limite de leurs attributions respectives et de la délégation prévue à l'article 1^{er}, à l'exception :

- des propositions d'engagement de dépenses ;
- des marchés publics ;
- des bons de commande ;
- des propositions d'ordonnancement des dépenses ;
- des ordres de mission.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier PELLETIER, la délégation qui lui est consentie à l'article 4 peut être exercée par son adjointe, Mme Christine BILLAUDEL, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service des achats publics, finances et évaluation, et par M. Jean GOUJON, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service des ressources humaines et de l'environnement professionnel, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 7

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre MEROUZE, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 5 peut être exercée, dans la limite de leurs attributions respectives, par son adjointe Mme Patricia NALIS, ingénieur principal des services techniques, M. Michel PARIS, commandant de la police nationale à l'échelon fonctionnel, chef du service des ateliers mécaniques et du contrôle technique des taxis, M. Jacky GOELY, commandant de police à l'échelon fonctionnel, chef du service des équipements individuels et collectifs, et par Melle Delphine PALMER, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service de la gestion des moyens.

Article 8

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Christine GANTIER, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 5 peut être exercée par son adjointe, Mme Valérie BOUCHET, commissaire divisionnaire, dans la limite de ses attributions.

Article 9

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent NIEBEL, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 5 peut être exercée, par M. Daniel BERGES, chef de service des systèmes d'information et de communication, et par M. Dominique BARTOLI, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du service de la gestion des moyens, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 10

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Christine BILLAUDEL, la délégation qui lui est consentie à l'article 6 peut-être exercée par ses adjoints, M. Bogdan KOCHOWICZ, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau des finances et par M. Thierry BAYLE, attaché principal d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau de la commande publique, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean GOUJON, la délégation qui lui est consentie à l'article 6 peut-être exercée par ses adjointes, Mme Martine LEROY, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau des ressources humaines, et par Mme Michèle LLIMOUS, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, chef du bureau de l'environnement professionnel, dans la limite de leurs attributions respectives.

Article 12

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bogdan KOCHOWICZ, la délégation de signature qui lui est consentie à l'article 10 peut être exercée par M. Yannick DUFOUR, attaché d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, dans la limite de ses attributions.

Article 13

Délégation est donnée à Monsieur Michel PROUST et à Mme Régine BRIDAULT, secrétaires administratifs, placés sous l'autorité du chef du bureau des finances et affectés à la plate-forme CHORUS, à l'effet de signer et valider les actes comptables émis dans la limite de leurs attributions.

Article 14

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry BAYLE, la délégation qui lui est consentie à l'article 10 peut-être exercée par Mme Liva HAVRANEK, attachée d'administration de l'intérieur et de l'outre mer, dans la limite de ses attributions.

Article 15

Le préfet, directeur du cabinet du préfet de police et le préfet, secrétaire général pour l'administration de la police de Paris, secrétaire général pour l'administration, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, ainsi qu'au bulletin municipal officiel de la ville de Paris.

Fait à Paris, le **20 JUIL. 2012**



Bernard BOUCAULT



PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Directeur, chargé de la direction spécialisée des finances publiques pour l' Assistance
publique - Hôpitaux de Paris
le 16 Juillet 2012**

Direction spécialisée des Finances Publiques pour l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris

Délégation de pouvoirs N °6 -2012

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS
3 avenue Victoria
75004 PARIS

DIRECTION SPECIALISEE DES FINANCES PUBLIQUES
POUR L'ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS

DELEGATION DE POUVOIRS N° 6 -2012 du 16 juillet 2012

L' Administrateur Général des Finances Publiques

Décide

Article 1

Article 1 - A -Délégations générales

1) Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer seul ou concurremment avec moi tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent et notamment les déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 200.000 euros :

| | | |
|-----------------------|---|-----------|
| Mme Sylvie FROMONTEIL | Administratrice des Finances Publiques Fondé de pouvoir | Direction |
| M. Eric NEXON | Administrateur des Finances Publiques adjoint Chargé de mission spéciale, Chef du Département comptabilité, du Pôle "dépense", de la Mission Maîtrise des Risques et de la Mission PGI | Direction |

2) Reçoivent les mêmes pouvoirs généraux, notamment celui de signer les actes relatifs aux Déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 25.000 euros et du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part et de la part de Mme FROMONTEIL et de M.NEXON, sans toutefois que le non empêchement soit opposable aux tiers :

| | | |
|-----------------------|---|--|
| Mme Cécile VANDAMME | Administratrice des Finances Publiques adjointe Chef du service facturier | Service facturier |
| Mme Laurence GODEFROY | Inspectrice principale des Finances Publiques, Auditrice | Audit |
| Mme Jeannine BON | Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale | Fondé de pouvoir - Assistant |
| Mme Nicole MARTINEZ | Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle | Pôle Dépense |
| M. Olivier LACZNY | Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle | Pôle Recouvrement sur organismes et divers |
| Mme Corinne PASCAL | Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle | Pôle "Ressources humaines et Moyens" |
| M. Raphaël SARRAZIN | Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Adjoint au chef du Département | Département Comptabilité |
| Mme Eliane WOLF | Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle | Pôle Recouvrement sur particuliers |

Article 1 – A bis -Délégation particulière

Reçoit le pouvoir de signer tous les actes intéressant les affaires du Pôle Dépense, à l'exception du rejet de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 150.000 euros, à condition de n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de la part de Mme MARTINEZ, sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers :

| | | |
|-----------------------|--|--------------|
| M. Philippe JASPIERRE | Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale Chargé de mission | Pôle Dépense |
|-----------------------|--|--------------|

Article 1 - A ter – Délégations spéciales

1) En l'absence de Laurence GODEFROY, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations relatives aux activités du pôle d'audit

| | | |
|------------------|------------------------------------|------------|
| Mme Claire BASLE | Inspectrice des finances publiques | Pôle Audit |
|------------------|------------------------------------|------------|

2) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de pôle, reçoit le pouvoir de signer toutes les opérations d'usage courant dans les limites de son service :

| | | |
|--------------------|---|---|
| Mme Marion GRATIUS | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Ressources humaines et moyens /Ressources humaines |
|--------------------|---|---|

3) Reçoit délégation pour signer les bons de commande d'un montant maximum de 15.000 euros à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

| | | |
|--------------------|---|--------------------------------------|
| Mme Corinne PASCAL | Inspectrice Divisionnaire des finances publiques de classe normale Responsable du Pôle | Pôle "Ressources humaines et Moyens" |
|--------------------|---|--------------------------------------|

3bis) Reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envois, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

| | | |
|-------------------|---|---|
| Mme Jocelyne LAIN | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Ressources humaines et moyens / Moyens |
|-------------------|---|---|

4) Reçoit délégation pour signer, seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, et notamment les ordres de paiement (y compris ceux payables dans divers départements et par les payeurs auprès des ambassades de France et à l'étranger, ou par l'administrateur général des finances publiques pour l'étranger) :

| | | |
|-------------------------|--|--|
| Mme Anne Sophie LECOMTE | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière |
| Mme Eloïse LOUVET | Inspectrice des finances publiques Chargée de mission qualité comptable - en cas d'empêchement de Mme LECOMTE | Département Comptabilité / Remboursement des excédents |

5) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement et les actes relatifs aux déclarations de créances au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 8.000 euros :

| | | |
|--------------------------|---|---|
| Mme Anne MERVAUX | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation |
| Mme Béatrice LARGILLIERE | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Recouvrement sur particuliers / Centres de long séjour |
| M. Briand NGUYEN | Inspecteur des finances publiques | Direction / Expertise juridique |
| Mme Leila DRIS | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Recouvrement sur organismes et divers / "Recettes diverses" |
| M. David COIGNOUX | Inspecteur des finances publiques Chef du secteur | Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Tiers payeurs |
| M. Renaud KOINTZ | Inspecteur des finances publiques Chef du secteur | Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Collectivités Etranger |
| M. François CANO | Inspecteur des finances publiques Chef du secteur | Pôle Recouvrement sur particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux |

6) Reçoivent délégation pour signer, seuls ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs services respectifs, et notamment les ordres de paiement :

| | | |
|-------------------------------|------------------------------------|--|
| M. Stéphane GARRIGUE | Inspecteur des finances publiques | Contrôle de gestion |
| Mme Célia GUIOT | Inspectrice des finances publiques | Mission Maîtrise des risques |
| Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ | Inspectrice des finances publiques | Mission de maîtrise des risques |
| Mme Sabrina SEUBILLE COINTE | Inspectrice des finances publiques | Formation – Communication - Conduite du changement |

| | | |
|-----------------------|---|--|
| Mme Karyne MOREAU | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Département Comptabilité / Régies |
| Mme Catherine HATESSE | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Dépense / Dépenses règlement |
| Mme Laure GIRARDIN | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Département Comptabilité / Encaissement Virements |
| Mme Sylvie TSIANG | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Département Comptabilité / Comptabilité Etat |
| Mme Jocelyne LAIN | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Ressources humaines et moyens / Moyens |
| Mme Catherine BARRE | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Département Comptabilité / Encaissement chèques |

7) Sous réserve des dispositions de l'article 2, reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même, tous les documents d'usage courant dans la limite de son service à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 500 euros et des rejets de paiement des traitements et salaires, sauf à avoir recueilli préalablement mon accord ou celui d'un de mes mandataires visés à l'article 1-A :

| | | |
|----------------------|--|---|
| M. Vincent LE DOEUFF | Inspecteur des finances publiques Chef du secteur | Pôle Dépense / Dépense visa personnel |
|----------------------|--|---|

8) Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 8.000 euros :

| | | |
|--------------------|---|--------------------------------|
| Mme Elodie JANNOTY | Inspectrice des finances publiques Chef du secteur | Pôle Dépense / Dépense visa |
|--------------------|---|--------------------------------|

8 bis) En cas d'absence de Mlle Jannoty, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son service, à l'exclusion des rejets de mandats ou demandes de mise en paiement supérieurs à 8000 euros.

| | | |
|-------------------|--|--------------------------------|
| M. Harvey WIERNIK | Inspecteur des finances publiques Chargé de mission | Pôle Dépense / Dépense visa |
|-------------------|--|--------------------------------|

9) Reçoit délégation pour signer seul ou concurremment avec mes autres mandataires et moi-même tous les documents d'usage courant dans la limite des missions qui lui sont confiées.

| | | |
|----------------------|--|---|
| M. Samuel PELLISSIER | Inspecteur des finances publiques Chargé de mission | Département Comptabilité |
| Mme Eloïse LOUVET | Inspectrice des finances publiques Chargée de mission qualité comptable | Département Comptabilité / Remboursement des excédents |

10) En cas d'absence de M. Eric NEXON, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage dans la limite de leurs missions respectives

| | | |
|----------------------------------|--|-------------|
| M. NGUE Blondel | Inspecteur Divisionnaire des finances publiques de classe normale chargé de mission spéciale | Mission PGI |
| Mme Jeannine BON | Inspectrice Divisionnaire des finances publiques chargée de mission spéciale | Mission PGI |
| Mme Sandra LOYENET | Inspectrice des finances publiques chargée de mission spéciale | Mission PGI |
| Mme Catherine FIAND- DELHOUME | Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale | Mission PGI |
| M. Stéphane MELQUIOND | Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale | Mission PGI |
| M. William RAPILLARD | Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale | Mission PGI |
| M. Antonio NASCIMENTO | Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale | Mission PGI |
| M. Vincent LEDROIT | Inspecteur des finances publiques Chargé de mission spéciale | Mission PGI |
| Mme Annick QUAINNETIER | Inspectrice des finances publiques Chargée de mission spéciale | Mission PGI |

| | | |
|-------------------|--|-------------|
| M. Robert THIRIET | Contrôleur des finances publiques Chargé de mission | Mission PGI |
| M. Guy MORIN | Contrôleur des finances publiques Chargé de mission | Mission PGI |

11) Les huissiers des Finances Publiques dont les noms suivent, hors leur fonction de poursuite, reçoivent délégation pour accorder des délais de paiement relatifs à des dettes inférieures à 1.500 euros, dans le cadre des procédures qu'ils conduisent :

| | | |
|-------------------------|----------------------------------|-----------|
| Mme Alice LAFAYE | Huissière des Finances Publiques | Huissiers |
| Mme Aurore REIGNIER | Huissière des Finances Publiques | Huissiers |
| Mme Aurélia GIULIANI | Huissière des Finances Publiques | Huissiers |
| Mme Catherine LINTINGRE | Huissière des Finances Publiques | Huissiers |
| Mme Peggy ROUQUIER | Huissière des Finances Publiques | Huissiers |
| M. Daniel VERRIER | Huissier des Finances Publiques | Huissiers |
| M. Karim BOUCHEBEL | Huissier des Finances Publiques | Huissiers |

12) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envois et les courriers relatifs aux transferts entre comptables, les courriers relatifs aux propositions de placement et aux placements réalisés :

| | | |
|--------------------|---|---------------------------|
| M. Vincent RICHARD | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Comptabilité Etat |
|--------------------|---|---------------------------|

13) En cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs et notamment les déclarations de créance au passif des procédures collectives, à l'exception de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 4.000 euros :

| | | |
|-----------------------|--|---|
| Mme Nicole HAMON | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation |
| Mme Emmanuelle CAPEAU | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation |
| M. SATTIANARAYANANE | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef du secteur | Pôle Recouvrement sur particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux |
| M. Jean-Louis BIZIEN | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle de recouvrement sur particuliers / Centres de long séjour |

| | | |
|---------------------------------|--|---|
| Mme Catherine CHASSAGNARD | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur | Pôle Recouvrement sur particuliers / Demandes de Renseignements – Contentieux |
| Mme Annie MONNIER | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur | Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Recettes diverses |
| M. Eric MONNIER | Contrôleur principal des Finances Publiques | Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Collectivités-Etranger |
| M. Frédéric TREYT | Contrôleur Principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Tiers payeurs |
| Mme Sophie COMBEL-BENABDELLAZIZ | Contrôleur des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur | Pôle Recouvrement sur organismes et divers / Recettes diverses |

14) Reçoivent délégation pour signer, en cas d'absence ou d'empêchement de leurs chefs de services respectifs, tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteurs respectifs :

| | | |
|------------------------|--|--|
| M. Thierry MARS | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Ressources humaines et moyens / Ressources humaines |
| Mme Françoise MAILLARD | Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjointe du chef de secteur | Pôle Ressources humaines et Moyens / Ressources humaines |
| Mme Christine GRENET | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de Mme MAILLARD | Pôle Ressources humaines et Moyens / Ressources humaines |
| M. Steve KROMWELL | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Dépense / Dépense visa |
| M. Fabrice NOCQUE | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint au chef de secteur | Pôle Dépense / Dépense visa |
| M. Stéphane MADEC | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Département Comptabilité / Encaissement Virements |
| M. Pierre PAYNO | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Département Comptabilité / Encaissement Virements |

| | | |
|-----------------------|--|--|
| M. Armand BOUTON | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Département Comptabilité/ Encaissement Chèques |
| M. Dominique DELAHAYE | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Contrôle de la Paie |
| M. Joachim PLISSON | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur en cas d'empêchement de M. DELAHAYE | Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Contrôle de la Paie |
| Mme Karine GENET | Contrôleur principal des Finances Publiques Adjointe du chef de secteur | Pôle Dépense / Dépense visa personnel / Cellule Oppositions sur salaires |
| M. Olivier REGIS | Contrôleur des Finances Publiques Adjoint du chef de secteur | Pôle Dépense / Dépense règlement |

15) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer les demandes de renseignements pour les excédents de versements, les bordereaux d'envoi, internes et externes, les demandes de mandatement à l'Assistance publique - hôpitaux de Paris :

| | | |
|----------------------|--|---|
| M. Bruno BRIEUX | Contrôleur Principal des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur | Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière |
| Mme Catherine DEPLUS | Contrôleur principal des Finances Publiques | Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière |
| M. Fred GALIM | Contrôleur principal des Finances Publiques | Département Comptabilité / Comptabilité hospitalière |

16) En cas d'absence ou d'empêchement de leur chef de service, reçoivent délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de leurs secteur respectifs :

| | | |
|----------------------------|--|---|
| M. Fabrice GOUTEREDONDE | Contrôleur principal des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur | Département Comptabilité / "Régies" |
|----------------------------|--|---|

17) En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoit délégation pour signer les bordereaux d'envoi, les demandes de devis, tous les bons de commande à destination des entreprises et pour certifier le service fait correspondant :

| | | |
|-----------------------|--|---------------------------------------|
| M. Julien BOURGUIGNON | Contrôleur des Finances Publiques, Adjoint du chef de secteur | Pôle Ressources humaines et Moyens |
| M. Patrick HIERRO | Contrôleur des Finances Publiques | Pôle Ressources Humaines et Moyens |

18) En cas d'absence ou d'empêchement de son chef de service, reçoit délégation pour signer tous les documents d'usage courant dans la limite de son secteur, à l'exception des documents comptables, de tous effets postaux ou bancaires, des ordres de paiement et de l'octroi de délais de paiement relatifs à des dettes supérieures à 2.000 euros :

| | | |
|----------------------|-----------------------------------|--|
| Mme Viviane DORMIOLA | Contrôleur des Finances Publiques | Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation |
| M. Christophe HELQUE | Contrôleur des Finances Publiques | Pôle Recouvrement sur particuliers / Médiation |

19) Reçoit délégation pour habiller les personnels de la trésorerie générale à l'utilisation des progiciels SAP et HR Access :

| | | |
|----------------------------------|------------------------------------|------------------------------------|
| Mme Christelle LORGNIER-HUMEZ | Inspectrice des finances publiques | Mission de maîtrise des risques |
| M. Stéphane GARRIGUE | Inspecteur des finances publiques | Contrôle de gestion |

20) En cas d'empêchement ou d'absence de son chef de service, reçoivent délégation pour signer les déclarations de recettes effectuées à la caisse

| | | |
|------------------------------|--|--|
| M. Laurent BURSZTYN | Agent d'administration des finances publiques | Comptabilité Etat Caissier |
| M. Vincent RICHARD | Contrôleur des finances publiques | Comptabilité Etat Caissier remplaçant |
| M. Grégory BALY | Agent d'administration des finances publiques | Comptabilité Etat Caissier remplaçant |
| Mme Alexandra GERNEZ | Agent d'administration des finances publiques | Comptabilité Etat Caissier remplaçant |
| M. Jean-Christophe GAIQUI | Contrôleur des finances publiques | Comptabilité Etat Caissier remplaçant |

| | | |
|---------------------|---|--|
| Mme Cécile DELAUNAY | Contrôleur Principal des finances publiques | Ressources humaines Caissier remplaçant |
| Mme Martine BUISSON | Contrôleur des finances publiques | Tiers Payeurs Caissier remplaçant |
| M. Charles PIEROTTI | Agent d'administration des finances publiques | Ressources humaines Caissier remplaçant |

Article 2

Les pouvoirs délégués dans le cadre de l'utilisation des logiciels de gestion relèvent de décisions distinctes de la présente, prises au titre des dispositifs d'habilitation relatifs aux différents systèmes automatisés de gestion.

Article 3

La mention « en cas d'absence ou d'empêchement » figurant dans différents articles de la présente délégation est une mesure strictement interne, non opposable aux tiers.

Article 4

La présente délégation prend effet au 16 juillet 2012 et annule toutes celles qui ont été précédemment consenties.



Christian THALAMY

